

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

19 mai 2026

L'Assemblée Générale de l'ATMA s'est tenue le 19 mai 2026 en présentiel dans la salle de l'EXERA au 32 rue de Paradis, Paris 10^{ème} et en visioconférence.

Etaient présents :

M.	BOVIS	Président
M.	BIGOT	Administrateur
M.	BARRAS	Membre
M.	BILLARD	Administrateur
M.	BOUTILLIER	Administrateur
M.	CASTEL	Membre
M.	DIEVOLD	Membre
M.	DOUTRELEAU	Administrateur
M.	HUTHER	Vice-Président
Mme	MECHET	Administratrice
M.	GEREZ	Trésorier
M.	BEAUGRAND	Secrétaire Général

M. MONTFORT, M. DELGADO, Mme HEREIL : invités pour la remise des prix ATMA

Membres excusés ayant donné leur pouvoir :

MM. BOUTEYRE, de SEZE, GOUBAULT

PREAMBULE :

A 16h, en préambule à la séance de l'AG, le Président BOVIS remet officiellement les prix ATMA 2025 (un trophée en verre gravé, le bulletin ATMA 2025, et le livre « vagues scélérates ») aux récipiendaires retenus :

- le prix du meilleur mémoire 2025 à Pierre MONTFORT (OSE Engineering) pour sa présentation « Plateforme de simulation dynamique pour navires à assistance vélique »,
- le prix du meilleur mémoire « Jeune chercheur » 2025 à Léandra HEREIL (doctorante à Naval Group) pour sa présentation « Réutilisation de l'Inconel® 625 dans le procédé de fabrication additive par fusion laser sur lit de poudre pour la production de pièces d'équipements navals »,
- le prix du meilleur PFE à Lucas DELGADO (ENSTA) pour son projet « Analyse de la propagation acoustique sous-marine ultra basse fréquence en Arctique à l'aide de capteurs vectoriels ». Ce prix comprend également un chèque de 500 €.

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Le Président BOVIS annonce que l'ATMA vient d'apprendre avec une profonde tristesse la disparition de François MAILLOT, membre d'honneur et ancien secrétaire général de l'ATMA. Il rappelle les qualités éminentes de François MAILLOT et signale qu'il a transmis, au nom de l'ATMA, une lettre de condoléances à sa famille. Un hommage apparaîtra sur le site et dans le prochain bulletin. Une minute de silence est observée à sa mémoire.

Ensuite, pour le déroulement de l'AG, il convient de nommer un président et un secrétaire de séance.

Le Président BOVIS est élu président de séance. Le secrétaire général BEAUGRAND est élu secrétaire de séance. Le Président BOVIS ouvre la séance à 16h30 et constate que le quorum est atteint.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'AG SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION PENDANT L'EXERCICE 2025

Colloque sur les Engins et Navires Autonomes : de la Surface aux Grands Fonds

Le 7 avril 2025, l'ATMA a organisé avec l'Académie de Marine, le GICAN, et le Cluster Maritime Français, un colloque sur le thème des Engins et Navires Autonomes, de la surface aux grands fonds. Il s'est déroulé dans le salon Lumière & Montgolfier de l'Hôtel de l'Industrie, 4 Place Saint-Germain des Prés, Paris 6ème.

Ce colloque gratuit a réuni une centaine de participants qui ont assisté aux interventions des organisateurs (ATMA, GICAN, CMF et Académie de Marine) et de Naval Group, Abyssa, Sea Owl, et à deux tables rondes regroupant plusieurs experts du domaine (table ronde 1 : Exigences techniques requises pour l'exploitation des drones maritimes et table ronde 2 : Les défis technologiques associés). L'Amiral Cédric Chetaille a prononcé un discours de conclusion.

Les présentations ont été enregistrées et sont accessibles sur le site de l'ATMA, rubrique « Colloques ».

Séminaire sur la stabilité des navires

Dans la suite du forum thématique « Stabilité des navires » initié par Jean-Yves BILLARD pour l'ATMA, l'ATMA a parrainé un séminaire international organisé le 16 mai 2025 à DGA TH sur le thème « Probability of capsizing of naval ships ».

Session technique 2025

La 125ème session technique de l'ATMA s'est tenue le 6 octobre après midi et le 7 octobre 2025 toute la journée dans le salon Chaptal de l'Hôtel de l'Industrie, 4 Place Saint-Germain des Prés, Paris 6ème. Il n'y avait pas de thème directeur, toute communication sur les sujets traditionnels de l'association était bienvenue.

Les conférences ont été suivies par une soixantaine de personnes en direct et par une douzaine de personnes en visioconférence. A chaque présentation, l'assistance a posé des questions et a échangé avec le présentateur. L'enregistrement des visioconférences a permis à ceux qui n'avaient pu assister à la session de voir en différé les présentations sur le site de l'ATMA.

Les présentations ont été regroupées par thème de la façon suivante :

Le 6 octobre après midi : Séance 1 : Sciences, sous la présidence de Jean-Michel GEREZ (1 présentation), Séance 2 : Propulsion vélique, sous la présidence de Nathalie MERCIER-PERRIN (4 présentations).

Le 7 octobre : Séance 3 : Hydrodynamique sous la présidence de Philippe GOUBAULT (4 présentations), Séance 4 : Stabilité du navire sous la présidence de Yann DOUTRELEAU (2 présentations), Séance 5 :

Applications navires militaires, sous la présidence d'Emmanuel COSSE (4 présentations), Séance 6 : Histoire sous la présidence de Marie-Christine MECHET (1 présentation).

Lors d'une réunion du conseil ayant suivi la session, après avis des présidents de séance, il a été décidé d'attribuer le prix du meilleur mémoire 2025 à Pierre MONTFORT (OSE Engineering) pour sa présentation « Plateforme de simulation dynamique pour navires à assistance vélique », et d'attribuer un prix « Jeune chercheur » 2025 à Léandra HEREIL (doctorante à Naval Group) pour sa présentation « Réutilisation de l'Inconel® 625 dans le procédé de fabrication additive par fusion laser sur lit de poudre pour la production de pièces d'équipements navals ».

Le Conseil a décidé de rendre accessible en libre accès sur le site de l'ATMA le mémoire « Oceanovox Initiative » de Céline DROUET (Oceanovox), et de proposer à la CEMT d'ajouter sur leur site le mémoire « Wind Assisted Propulsion Systems : a key to reduce CO2 and methane emissions » de Frédéric DEYBACH (TotalEnergies).

Ouverture sur l'extérieur

En plus des événements signalés précédemment, l'ATMA a continué de participer en 2025 aux travaux de la CEMT, les réunions du Conseil étant organisées en présentiel et en visioconférence. L'ATMA a accueilli la réunion de printemps du Conseil le 29 avril 2025. Elle a proposé que chaque membre société de la CEMT organise à tour de rôle une session annuelle qui deviendrait une session internationale CEMT en mobilisant des présentateurs choisis par différents membres de la CEMT. L'ATMA est prête à ce que sa session 2026 soit organisée conjointement avec la CEMT sur cette base. La CEMT organise chaque année un prix (CEMT award) récompensant une activité reconnue dans les technologies maritimes : en 2025, deux prix ont été attribués : Ms Jadwiga SZTELWANDER-ZIEBA (Polish Society of Naval Architects and Marine Engineers) et Régis BEAUGRAND (secrétaire général de l'ATMA) pour l'ensemble de sa carrière.

L'ATMA reste membre du Cluster Maritime Français, association regroupant près de 500 acteurs étatiques et privés actifs dans le domaine maritime.

Les prix du meilleur mémoire et du meilleur projet de fin d'étude contribuent aussi au rayonnement de l'ATMA à l'extérieur.

Prix du meilleur projet de fin d'études

En 2025, plusieurs écoles formant des ingénieurs navals ont répondu au concours ATMA du meilleur projet de fin d'étude : les ENSTA (site de Brest et de Palaiseau), l'Ecole Navale, l'ENSM, l'ESTACA et l'Ecole centrale de Nantes. Le jury mis en place a examiné les PFE et a retenu début 2026 le PFE « Analyse de la propagation acoustique sous-marine ultra basse fréquence en Arctique à l'aide de capteurs vectoriels » de Lucas DELGADO (ENSTA site de Palaiseau).

Finances

Jean-Michel GEREZ a préparé les comptes 2025 et établi le budget 2026. Ces comptes ont été présentés aux Commissaires aux Comptes.

Le compte de résultat pour 2025 présente un résultat négatif de 128,36 €, dû à notre engagement dans l'organisation du Colloque sur les Engins et Navires Autonomes, de la Surface aux Grands Fonds. En recettes, les cotisations des personnes morales (10 164,00 €) sont supérieures à celles de 2024 (9 290,00 €).

Les cotisations individuelles (2 168,40 €) sont, elles, légèrement inférieures à celles de 2024 (2 240,32 €). Le livret A a apporté une recette de 1 861,42 € grâce aux intérêts.

Il est proposé d'affecter le résultat 2025 en diminution du fond de réserve.

Le bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 124 227,25 € dont 88 137,03€ en valeurs de placement et 36 090,16 € en liquidités.

Pour les prévisions de 2026, il est tenu compte dans les dépenses de l'organisation d'un colloque ATMA-CEMT pour un montant de 4 000,00 €.

Fonctionnement

Les adhésions au 31 décembre 2025 représentent :

- 146 personnes physiques (33 membres individuels cotisants, 109 membres individuels désignés par les sociétés cotisantes, 4 membres d'honneur),
- 15 personnes morales (sociétés cotisantes).

L'ATMA continue à entretenir et améliorer son site internet. De nombreux mémoires ont été commandés via le site.

Le bulletin n°123 (correspondant à l'année 2024) a été diffusé en avril 2025, le bulletin n°124 (correspondant à l'année 2025) est diffusé (avril 2026).

Composition du Conseil

Il faut noter les échéances suivantes pour le Conseil de l'ATMA :

Fabien BIGOT (Bureau Veritas) a terminé son deuxième mandat en 2025. Il peut être élu à nouveau en 2026.

Michel HUTHER et Dominique MICHEL terminent un premier mandat en 2026. Ils peuvent être réélus en 2026.

Philippe GOUBAULT, qui vient de quitter Naval Group, termine son deuxième mandat en 2026 et ne peut être réélu immédiatement. Il est proposé qu'il participe comme invité.

Didier NADAUD, proposé comme représentant de Naval Group, reste à être élu officiellement.

Il n'y a pas de changement pour les autres membres du Conseil.

RESOLUTIONS

1. L'Assemblée Générale de 2026, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le fonctionnement de l'Association pendant l'exercice 2025 et après avoir suivi la présentation des comptes de cet exercice, approuve ce rapport et ces comptes. **Résolution approuvée à l'unanimité.**
2. L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2026. **Résolution approuvée à l'unanimité.**
3. L'Assemblée Générale approuve la nomination de M. BIGOT comme administrateur pour un mandat de quatre ans. **Résolution approuvée à l'unanimité.**
4. L'assemblée Générale approuve la nomination de M. HUTHER comme administrateur pour un mandat de quatre ans. **Résolution approuvée à l'unanimité.**

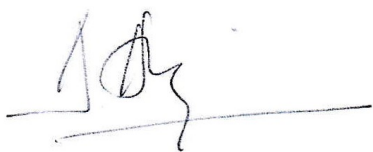
5. L'Assemblée Générale approuve la nomination de M. MICHEL comme administrateur pour un mandat de quatre ans. **Résolution approuvée à l'unanimité.**

6. L'Assemblée Générale approuve la nomination de M. NADAUD comme administrateur pour un mandat de quatre ans. **Résolution approuvée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est close à 17h10 par le président de séance.

Le président de séance

Alain BOVIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain BOVIS', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance

Régis BEAUGRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Régis BEAUGRAND', written over a horizontal line.

SUITE de l'AG

L'AG proprement dite est suivie de présentations ouvertes aux membres et aux invités traditionnels de l'ATMA.

C'est ainsi que le Président BOVIS présente le traditionnel panorama maritime de l'année écoulée. Le rapport sera mis sur le site.

Enfin, Jean-Pascal BIAGGI ancien dirigeant de Technip et de GTT fait une intéressante présentation sur le thème "Défis et Enjeux de la Transition Energétique", qui sera aussi mise sur le site.

ATMA compte de résultat 2025 versus *prévisions*

recettes	n° de compte	réalisées	prévisions	dépenses	n° de compte	réalisées	prévisions
cotisations individuelles 2025	750	2 168,40	2 500,00	Cluster Maritime Fraraçais, cotisation 2025	6281	441,60	441,60
cotisations personnes morales 2025	751	10 164,00	10 500,00	CEMT, cotisation, 2025	6281	250,00	250,00
ventes de bulletins et mémoires 2025	701	198,97	300,00	frais de mission CEMT	116	293,28	1 000,00
recette livvret A	A	1 861,42	2 100,00	prix et récompenses 2024	promotion	810,80	1 700,00
				non parvenus, prix et récompenses 2025	promotion	1 000,00	
recettes colloque drones 2025	752	9 650,34	9 650,34				
				frais d'assemblée générale et de session	658	4 232,07	2 800,00
reprise provisions impression bulletin 2024	408	4 182,23					
				frais de secrétariat	6263	0,00	600,00
reprise provisions sur prix et récompenses 2024	promotion	1 310,80		non parvenus, frais de secrétariat 2025	6263	490,25	
				impression bulletin 2024	408	4 182,23	4 200,00
				non parvenue, impression bulletin 2025	408	4 500,00	
				entretien et hébergement site internet	6264	104,50	500,00
				frais financiers et frais divers	6268	563,76	600,00
				assurance	6162	291,43	291,43
				frais de colloque drones 2025	6185	12 004,60	12 004,61
				frais de la journée STAB DGATH à Val de Reuil	6185	500,00	500,00
TOTAL		29 536,16	25 050,34	TOTAL		29 664,52	24 887,64
				Résultat		-128,36	162,70

ATMA bilan au 31 décembre 2025

ACTIF			PASSIF		
Actif circulant		88 137,09	Réserves accumulées		118 365,36
Valeur de placement	88 137,09				
			Factures non encore parvenues		5 990,25
Disponibilités		36 090,16	Edition bulletin 2025	4 500,00	
BNP Paribas	36 090,16		Promotion 2025	1 000,00	
			Frais de secrétariat 2025	490,25	
			Total	5 990,25	
			Résultat de l'exercice		-128,36
		124 227,25			124 227,25

ATMA prévisions 2026

recettes	n° de compte	prévisions	dépenses	n° de compte	prévisions
cotisations individuelles 2025	750	2 500,00	Cluster Maritime Fraraçais, cotisation 2025	6281	441,60
cotisations personnes morales 2025	751	10 500,00	CEMT, cotisation, 2025	6281	250,00
ventes de bulletins et mémoires 2025	701	300,00	frais de mission CEMT	116	3 000,00
recette livret A	A	1 300,00	prix et récompenses 2025	promotion	1 000,00
			frais d'assemblée générale et de session	658	300,00
			colloque ATMA/CEMT 2026	659	4 000,00
			frais de secrétariat	6263	600,00
			impression bulletin 2026	408	4 500,00
			entretien et hébergement site internet	6264	500,00
			frais financiers et frais divers	6268	600,00
			assurance	6162	291,30
TOTAL		14 600,00	TOTAL		15 482,90
			Résultat		-882,90

ASSOCIATION TECHNIQUE MARITIME ET AERONAUTIQUE

Assemblée Générale 2026

COMPTE DE RESULTAT ET BILAN COMPTABLE AU 31/12/2025

Rapport des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les comptes de l'ASSOCIATION TECHNIQUE MARITIME ET AERONAUTIQUE.

Le livre Journal, le Grand livre, le Compte de résultats et le Bilan comptable au 31 décembre 2025 nous ont été présentés par M. Jean-Michel Gérez, Trésorier de l'Association. Ces documents sont bien conformes aux documents comptables exigés d'une association déclarée d'utilité publique. La comptabilité est tenue en Recettes-Dépenses, toutes taxes comprises, ce qui est admis pour une association.

Nous certifions l'exactitude et la sincérité des écritures effectuées et des comptes et bilan. Pour le fond, nous avons constaté la modicité persistante du poste cotisations, les prévisions d'augmentation des effectifs n'étant pas atteintes. Ceci doit être rapproché des dépenses de promotion qui restent très faibles au regard du montant des réserves, même si le déficit du colloque 2025 peut être considéré comme une dépense de promotion.

Le résultat en équilibre de l'exercice va dans le bon sens par rapport au bénéfice de l'an dernier, mais ce mouvement reste timide. La pérennité de l'Association ne sera pas assurée par les réserves, mais par la persistance et le renouvellement des adhésions. Ces remarques n'empêchent pas l'approbation des comptes mais ont pour but d'inciter à agir pour l'avenir de l'Association.

Dans cette optique, et pour une association d'intérêt public, la politique de vente en ligne des mémoires devrait être revue, remplacée par une fourniture gratuite (manque à gagner 200 €), comme c'est le cas dans d'autres institutions du même domaine.



Aymeric BONNAUD

Alain COTA